**Nous contacter**

**pcn-mariescurie@recherche.gouv.fr**

**Coordination : CPU**

* Sandrine Schott-Carrière coordinatrice (Université de Strasbourg)
* Cyrielle Tirman (Université de Lille 3)
* Sophie Beaubron (Université Grenoble Alpes)
* Jean-Marie Pincemin (Université de Poitiers)

**Membres**

* Ministère de l’Education Nationale, de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche : Martine Roussel, représentante au Comité de Programme
* INRA : Virginie Choay
* INSERM : Morgane Bureau
* CNRS : Koralia Pavlaki
* Alsace Innovation : Jean-Jacques Bernardini





****

**Votre candidature**

**Les projets sont déposés par l’institution pressentie pour assumer la coordination du projet, avec un consortium de bénéficiaires et d’organisations partenaires**

Les principaux documents utiles sont téléchargeables sur lePortail du Participant :

* *Le programme de travail (Work programme)* décrivant toutes les Actions Marie Skłodowska Curie, les objectifs, l’impact attendu et les critères de sélection.
* *Le Guide du Candidat (Guide for Applicants)* présentant l’instrument RISE et donnant des instructions pour remplir les formulaires de candidature.

**Le dossier de candidature**

Le dossier de candidature contient :

* Part A : Formulaires administratifs à remplir en ligne concernant des informations générales sur le projet, le coordinateur, les bénéficiaires et partenaires du projet, le budget, le questionnaire éthique.
* Part B : Formulaire à télécharger comprenant un résumé, 30 pages pour présenter les parties Excellence, Impact et Mise en œuvre, puis un Gantt chart, capacités des organismes participants.
* Accord de consortium : Un accord de consortium entre les bénéficiaires doit être signé en principe avant la signature de la convention de financement avec la Commission Européenne.

**Calendrier 2018**

* Date d’ouverture : 22 novembre 2017
* Date de clôture : 21 mars 2018

**Les Actions Marie Skłodowska Curie**

***Research and Innovation Staff Exchange***





Caractéristiques d’un projet RISE

L’objectif de la Commission Européenne est de promouvoir des collaborations internationales et/ou intersectorielles au travers de détachements de chercheurs mais aussi de personnels non-chercheurs impliqués dans les activités de recherche et d’innovation. Les principales caractéristiques d’un projet RISE sont :

* Le projet doit être centré sur un programme conjoint de recherche et d’innovation (de la recherche au marché) entre les bénéficiaires/partenaires du projet
* Les bénéficiaires peuvent appartenir au monde académique ou non académique (en particulier les PMEs).
* Les partenaires peuvent appartenir au monde académique ou non académique et venir de pays tiers.
* Les personnels impliqués dans le programme de mobilité peuvent être des doctorants, des chercheurs expérimentés mais aussi des personnels administratifs ou techniques impliqués dans le programme de recherche et d’innovation.
* Une personne peut être détachée pour une période allant de 1 mois à 12 mois. Cependant la durée totale du détachement ne peut pas excéder 12 mois et se prolonger au-delà de la durée contractuelle du projet.

Durée maximale du projet : 4 ans

Les conditions d’éligibilité et de mobilité

Nombre minimum de participants, répartition entre secteur académique et secteur non académique, provenance géographique.

Le consortium doit comporter au moins trois entités légales indépendantes les unes des autres et localisées dans au moins trois pays différents.

Au moins, deux des bénéficiaires doivent être localisés dans des pays membres ou associés.

Si tous les bénéficiaires sont issus du même secteur (académique ou non académique), il faut au moins un partenaire issu d’un pays tiers

Organismes bénéficiaires et partenaires

Les organismes bénéficiaires devront être localisés dans un Etat Membre de l’Union européenne ou un Pays associé (y compris la Suisse). Les pays tiers peuvent être impliqués dans un projet RISE en tant que partenaire. Cela signifie qu’ils ne signent pas la convention de subvention et qu’ils sont financés si ils figurent sur la liste des pays tiers à faible revenus ou si leur participation est jugée indispensable à l’existence du projet.

Personnels participant au programme de mobilité.

Les personnels éligibles sont les chercheurs (jeunes chercheurs ou chercheurs confirmés), les personnels administratifs, techniques ou impliqués dans le management des activités de recherche et d’innovation menées dans le cadre du projet RISE. Ils doivent être contractuellement liés au partenaire qui va les détacher, au moins 6 mois avant la première période de détachement.

Aucune condition de nationalité.

Les critères d’évaluation

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Excellence** | **Impact** | | | **Mise en œuvre** |
| **Qualité et crédibilité du projet de recherche/d’innovation** ; degré de nouveauté et considération appropriée des aspects inter/multidisciplinaires, intersectoriels et de genre | **Accroitre le potentiel et les futures perspectives de carrière des personnels impliqués** | | | **Cohérence et efficacité du plan de travail,** incluant une répartition appropriée des tâches et ressources. |
| **Qualité et pertinence du transfert de connaissance** entre les organisations participantes, au regard des objectifs de recherche et d’innovation | **Développer des collaborations de recherche nouvelles et durables**, réaliser un transfert de connaissance entre les organisations participantes et contribuer à améliorer le potentiel de recherche et d’innovation aux niveaux européen et global | | | **Adéquation des procédures et structures de management**, incluant le management des risques et de la qualité |
| **Qualité de l’interaction proposée** entre les organisations participantes | Qualité des mesures proposées pour exploiter et **disséminer** les résultats du projet | | | **Adéquation de l’environnement institutionnel** (conditions d’accueil, infrastructure) |
|  | Qualité des mesures proposées pour **communiquer** les activités du projet à différents publics ciblés | | | Compétences, expérience et complémentarité des organisations participantes **et leur engagement dans le projet** |
| **50%** | **30%** | | | **20%** |
| *Priorité en cas d’ex aequo* | | | | |
| **1** | | **2** | **3** | |

Mobilité Intersectorielle et Mobilité Internationale.

Les projets RISE peuvent être focalisés sur la dimension inter-sectorielle et/ou internationale.

Dans le cas, où les membres du consortium sont tous localisés en Europe, seuls les détachements intersectoriels seront financés.

Dans le cas de la présence d’un ou de plusieurs organismes issus d’un pays tiers, les échanges peuvent se faire avec eux sur une base sectorielle ou intersectorielle.

Le détachement de personnels entre partenaires issus de pays tiers ou entre membres issus d’un même pays européen ou associés ne sont pas éligibles au financement

Les financements

Le projet est financé sous la forme de forfaits (coûts unitaires) pour le chercheur et pour l’établissement, avec un maximum de 540 mois/chercheur. La Top up allowance doit être utilisée au bénéfice du personnel détaché dans le cadre du projet.

|  |  |
| --- | --- |
| **Personnel détaché – Coûts unitaires\***  **[personne/mois]** | |
| Top up allowance\*\* | |
| 2000 € | |
| **Institution hôte – Coûts unitaires**  **[personne/mois]** | |
| Research, Training and Networking costs | Management and indirect costs |
| 1 800 € | 700 € |

*\*\* Le coefficient correcteur par pays n’est pas appliqué dans le cadre de l’instrument RISE.*